

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 11 mars DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET. Lahsaine AIT BABA,
Mmes Inci ALTUNTAS, Pascale DUMONTIER, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :
M. Lahsaine AIT BABA à Mme Maryline DESLANDES.

M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sabrina EL MESBAHI, Sébastien MULLER, Hélène DUTEURTRE, Sandy TREILLE, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW, Isabelle AVENEL, Clara MOULIN, Mireille FRESNE, Audrey MELGARD, Lucille BARBULEE, Sandrine PAIN, Sandrine BOUGUERRA, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

11 mars 2025

DATE DE CONVOCATION

5 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

13 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

10

PROCURATION(S)

2

VOTANTS

12

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 6

DISPOSITIF DE LA PRISE EN CHARGE DES CARTES DE TRANSPORT — CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET TARIFICATION 2025

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au Conseil d'administration :

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire, elle intervient en dernier ressort, seulement après que le demandeur ait épuisé toutes les autres possibilités d'aides légales.

Dans ces aides facultatives, on retrouve « la prise en charge des titres de transport ».

Le CCAS de Val-de-Reuil octroie aux Rolivalois des cartes de transport accordées dans le cadre de l'urgence, de manière ponctuelle.

Ces secours sont accordés sur proposition motivée d'un travailleur social sans examen préalable par la commission des secours en raison de l'urgence.

Critères d'attribution par public :

→ **Les Seniors**

Plus de 65 ans non imposables, obtention d'un titre de transport mensuel. Attribution à l'année. Un entretien par an pour vérifier les critères d'éligibilité.

→ **Les Demandeurs d'emploi**

4 items différents concernant ce public :

- Recherche d'emploi : attribution d'une carte de 20 voyages, attribution de 3 mois maximum,
- Reprise d'emploi sans solution immédiate de transport. Cet item sera sujet à individualisation de l'offre selon le type de reprise : 2 jours d'intérim ou contrat de 6 mois, attribution de 3 mois maximum/an (non consécutifs) d'une carte de transport répondant aux besoins,
- Formation : traitement identique que la reprise d'emploi. Si la formation est rémunérée, la prise en charge du transport sera à la charge de la personne à l'issue d'un délai d'un mois,
- Entretiens France Travail ou entretiens d'embauche : attribution d'une carte 10 voyages 3 mois maximum par an.

→ **Santé**

Une carte de 10 voyages maximum 3 fois par an.

→ **Démarches administratives**

Sur argumentaire et à titre exceptionnel.

Une commission se réunira pour toute étude de demande qui viendrait excéder les critères posés,

Le barème des tarifs pour l'année 2025.

Passeport	Tarif mensuel	Tarif 10 voyages
Ticket unitaire	1,00 €	
Passeport 10 voyages		8,00 €
Passeport Mouv Seniors	19,00 €	
Passeport Mouv Liberté	26,00 €	
Passeport Jeune	11,50 €	

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER** les critères d'attribution,
- **ACCEPTER** le barème des tarifs pour l'année 2025 selon le tableau ci-dessus,
- **VALIDER** la disponibilité des crédits,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements auprès de Transdev / la Seméo.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité** les critères d'attribution,
- **ACCEPTE à l'unanimité** le barème des tarifs pour l'année 2025 selon le tableau ci-dessus,
- **VALIDE à l'unanimité** la disponibilité des crédits,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements auprès de Transdev / la Seméo.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES